AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -4-4-72 296162

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)
PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B.P. n° 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Supplément N° 2 au Bulletin technique N° 138 de Mars 1972 -

1972 - 7ème envoi

ARBRES A FRUITS A PEPINS

-Tavelure du poirier :

Actuellement, la situation est la suivante : dans les vergers très atteints en 1971, comprenant des arbres porteurs de pustules sur les rameaux, des contaminations se sont effectivement produites lors des pluies des 3 au 8 mars sur les variétés à débourrement précoce telles que Passe-Crassane, Duchesse d'Angoulême, Alexandrine Douillard. Les taches correspondantes sont apparues principalement sur les fleurs, au niveau des sépales ou du calice et, parfois, sur les premières feuilles développées, à partir du 24 mars. Les pluies suivantes : 15 mars, 20 mars, 26 mars ont été généralement de trop courte durée pour provoquer de nouvelles contaminations bien que des projections de germes abondantes aient eu lieu, notamment le 26.

La situation est donc jusqu'à présent excellente dans l'ensemble mais il est à craindre que les premières pluies à venir soient à l'origine de contaminations particulièrement importantes (nombre des périthèces mûrs et germes des taches dans les plantations déjà atteintes).

En conséquence, il est nécessaire de demeurer très vigilant, de façon à pouvoir intervenir rapidement dès que des risques de pluies seront annoncés.

-Tavelure du pommier :

Dans les vergers normalement entretenus, il ne devrait pas encore y avoir eu de contaminations mais de même que pour la tavelure du poirier les risques d'infections sont actuellement très grands. Les premières pluies à venir seront à l'origine d'émissions importantes de germes. Il est donc vivement recommandé d'intervenir dès la prochaine menace de pluie, comme dans le cas des vergers de poiriers.

-Oïdium du pommier :

Ce champignon devient de plus en plus actif. Poursuivre la protection des variétés sensibles.

-Hoplocampe des poires :

Dans les vergers où cet insecte cause habituellement des dégâts (proches des agglomérations en général), placer un traitement lorsque la chute des pétales sera largement commencée avec l'un des produits suivants : (dose exprimée en grammes de matière active à l'hectolitre) Lindane à 12 g, Malathion à 75 g, Diazinon à 25 g ou Phosalone à 60 g.

-Psylles du poirier :

Des larves sont actuellement présentes dans certaines plantations. Exercer une surveillance et intervenir le cas échéant lorsque la chute des pétales sera largement en cours avec du lindane (30 g de MA/hl). Ce produit, à la dose de 30 grammes permet de combattre simultanément les psylles, l'hoplocampe et les pucerons.

ARBRES A FRUITS A NOYAU

-Hoplocampe des prunes :

Le vol des adultes, très précoce cette année, commencé le 22 mars arrive à sa fin. Les premiers oeufs ont été déposés à partir du 23 et la ponte se termine actuellement. Dans les vergers où cet insecte cause habituellement des dégâts, seules les variétés en pleine floraison entre le 22 et le 30 mars devraient être protégées par un traitement à placer lorsque les 3/4 des pétales seront tombés.

P.1281

Les variétés à floraison tardive (type Ente) ne devraient pas être attaquées.
Employer l'un des produits conseillés contre l'hoplocampe des poires.

VIGNE

-Excoriose :

Nous rappelons les termes de notre bulletin N° 138 de mars 1972. Actuellement, de nombreux cépages approchent du stade sensible (C-D : la pointe verte apparaît).

Toutefois, tant que le beau temps sec persistera, il ne se produira pas d'infection.

En conséquence, si l'on veut combattre efficacement la maladie en cette saison, il y a intérêt à retarder l'application pour la placer juste avant les pluies éventuelles.

TOUTES CULTURES FRUITIERES ET VIGNE

-Araignée rouge (Panonychus ulmi) :

Les éclosions des oeufs d'hiver viennent de commencer mais il est encore trop tôt pour intervenir. Attendre un prochain bulletin.

CULTURES LEGUMIERES

-Poireau - Ail : Teigne du poireau :

Dans les cultures situées soit dans les secteurs maraîchers, soit au voisinage d'agglomérations (villages, hameaux), nous conseillons d'effectuer, dès réception, un traitement copieux avec l'un des produits suivants (doses exprimées en grammes de matière active à l'hectolitre) : Diazinon à 25 g, Lindane à 30 g, Malathion à 75 g, Parathion éthyle à 25 g, Parathion méthyle à 40 g.

-Rouille :

Principalement sur l'ail, cette maladie peut amener d'importantes baisses de rendement. Cette année, les infections seront probablement nettement plus précoces que les années précédentes. Dès à présent, appliquer (ou ajouter à la bouillie destinée à combattre la teigne) l'un des produits suivants : Mancozèbe à 240 g, Manèbe à 160 g, Propinèbe à 210 g.

L'ail étant difficile à mouiller, il y a intérêt à ajouter un bon mouillant.

GRANDES CULTURES

-Charançon des siliques :

Dans notre dernière note, nous indiquions que les charançons des siliques apparaissaient, cette année encore, en même temps que les méligèthes. Ceci nous a été confirmé par différents postes de piégeage. On note, cependant, un décalage assez net dans les cultures de l'Aveyron et des Hautes-Pyrénées où les captures ont été plus tardives et sont moins nombreuses. L'étude de l'évolution des populations de charançons des siliques dans chaque champ doit continuer. Surveiller ces champs en se souvenant que les adultes se tiennent, en général, au sommet des hampes florales et d'abord en bordure. En fonction des observations faites sur place, on peut décider du traitement. Rappelons que si celui-ci est effectué en période de floraison, on ne devra utiliser que des insecticides réputés non toxiques pour les abeilles.

-Cécidomyie des siliques :

En éliminant le charançon des siliques, on réduit presque totalement les risques de dégâts de cette cécidomyie.

PROTECTION DES ABEILLES

Il est rappelé que l'emploi des substances toxiques pour les abeilles est interdit pendant la floraison des plantes. En cas de nécessité d'intervention au cours de cette période, seuls sont autorisés les insecticides et acaricides suivants : Chinométhionate, Chlorphénamidine, Dicofol, Diéthion, Endosulfan, Phosalone, Polychlorocamphane, Pyrétrines, Roténone, Tétradifon, Tétrasul, Thioquinox, Toxaphène, en évitant toutefois leur emploi durant les heures chaudes du jour.

BALMA, le 30 Mars 1972

Les Ingénieurs chargés des
Avertissements Agricoles
J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",
L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissement Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.